

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS
commune de SAINT PAUL DE VARCES FEUILLE N°2

Etude réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme N°INSEE 436

LIEU DITS NAVIZELLE et AU GAUTHIER

ZONAGE DU RISQUE DE CHUVEUX

(Traduction de l'étude ADRGT mars 87 sur plan cadastral)

28 DEC. 1993



LIMITE DE LA ZONE ETUDIEE A L'ECHELLE DU 1/2000

ZONE DE CONSTRUCTION AUTORISEE SOUS RESERVES DE PROTECTION

ZONE DE CONSTRUCTION INTERDITE

ZONAGE DU RISQUE DE RUISSELLEMENT SUR VERSANT

ZONE DE CONSTRUCTION AUTORISEE SOUS CONDITIONS

ZONAGE DU RISQUE DE DEBOREMENT TORRENTIEL

ZONE DE CONSTRUCTION AUTORISEE SOUS CONDITIONS

Geologue: Liliane BESSON
Dessinateur:

Etabli	09	1987
Modifié	03	1992
Approuvé		198

ECHELLE
1/2000

